

*stitution presente, contre tous les ennemis & oppofans, quels qu'ils foient.*

1702.

XV. Sur ces affurances fi conformes aux volonteZ du feu Roi, & à l'inclination que le Conseil & le Parlement d'alors avoient manifesté; la Princesse fut proclamée Reine de la Grande Bretagne le même jour 19. Mars. Les Herauts d'armes précédés des Trompettes se rendirent dans les lieux accoutumés, où ils lurent à haute voix l'Acte suivant.

*Proclamation de l'avenement de la Reine Anne à la Couronne de la Grande Bretagne.*

COMME il a plu à Dieu d'appeler à foi nôtre Souverain & Seigneur le Roi Guillaume III. d'heureuse memoire, par la mort duquel, les Couronnes Imperiales, d'Angleterre, d'Ecosse, de France, & d'Irlande viennent seulement & legitiment à la très-haute & puissante Princesse Anne de Dannemarck: Nous les Seigneurs Ecclesiastiques & seculiers de ce Royaume, assistez d'un grand nombre de Gentilshommes, ainsi que du Maire, des Echevins, & Bourgeois de Londres, proclamons d'une pleine voix, & consentement de bouche & de cœur que la haute & puissante Princesse Anne, est par la mort de nôtre défunt Souverain, devenue nôtre legitime Dame & Souveraine par la grace de Dieu, Reine d'Angleterre, d'Ecosse, de France, & d'Irlande, Défenseur de la Foi: à laquelle nous reconnoissons devoir toute fidelité & constante obéissance,

avec

Elle est proclamée Reine de la Grande Bretagne.